



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de la version précédente: 2014-09-10

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MOTO MULTI LUBE+
Numéro	CW8
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Lubrifiant pour applications diverses.
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71
-------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.msds-lubs@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)
 ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. -
 MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard
 Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de
 Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.***

Classification***

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***

Aérosols*** - Catégorie 1*** - (H222)***

Toxicité par aspiration - Catégorie 1*** - (H304)***



FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16

La substance/Le mélange est classifiée comme dangereux conformément à la Directive (s) 67/548/EEC et ses amendements et/ou 1999/45/EC et ses amendements.

Symbole(s)

F+ - Extrêmement inflammable

Classification

F+;R12 , R66

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008***



Mention d'avertissement

DANGER***

Mentions de danger ***

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur***

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale***

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau***

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Aérosol : Récipient sous pression. Ce produit contient un composant inflammable.

Propriétés environnementales

Ne pas rejeter dans l'environnement.

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques***	918-481-9	01-2119457273-39	^	50-100	Xn;R65 R66	Asp. Tox. 1 (H304)
Dioxyde de carbone***	204-696-9	donnée non disponible	124-38-9	2.5-10	-	
Solvant Stoddard ***	232-489-3	-	8052-41-3	<2.5	R10 Xn;R65 Xi;R36/38 N;R51-53	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)

Informations complémentaires

Gaz propulseur. Dioxyde de carbone.

Note P: La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7). La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du charbon et du pétrole reprises à l'annexe I.***

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Ingestion

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.***

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux

Non classé.

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	Nocif : en cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.***

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié	Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO ₂). Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Mousse. poudre ABC.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). La distance de retour de flamme peut être considérable. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
---------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Autres informations	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Informations générales	Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Chaleur, flammes et étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.
-------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Une mousse inhibitrice de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
-------------------------------	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir la substance absorbée. Contenu sous pression. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Ne pas introduire d'aiguille ou d'autre objet pointu dans l'ouverture du sommet du récipient. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle	Voir section 8 pour plus de détails.
--	--------------------------------------

Traitement des déchets	Voir section 13 pour plus de détails.
-------------------------------	---------------------------------------

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Recommandations pour une manipulation sans danger

Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Prévention des incendies et des explosions

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement). N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques/Conditions de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.***

Matières à éviter

Acides forts. Oxydants.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.***

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Limites d'exposition

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques*** ^		Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12 : VME 1000 mg/m ³ - VLE 1500mg/m ³
Dioxyde de carbone*** 124-38-9	TWA 5000 ppm TWA 9000 mg/m ³	VME 5000 ppm VME 9000 mg/m ³

Légende

Voir section 16

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures d'ordre technique**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle**Informations générales**

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en Œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 14387). Type A/P2. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Bottes antistatiques. Vêtements de protection à manches longues. Gants imperméables.

Protection des mains

Gants imperméables. Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Informations générales**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES



FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur		ambre	
État physique @20°C		aérosol	
Odeur		caractéristique faible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
pH		Non applicable	
Point/intervalle d'ébullition	175 °C 347 °F		
Point d'éclair	64 °C 147 °F		coupelle fermée coupelle fermée
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Masse volumique	830 kg/m ³	@ 25 °C	
Hydrosolubilité		Non applicable	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	210 °C 410 °F		ASTM E 659 ASTM E 659
Viscosité, cinématique	1.4 mm ² /s	@ 40 °C	ISO 3104
Propriétés explosives	Peut former des mélanges explosifs avec l'air		
Propriétés oxydantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable		

9.2. Autres informations

Tension superficielle	0.0242 N/m
Point de congélation	< -30 °C < -22 °F

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Informations générales Pas d'information disponible.***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles, Températures supérieures à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Acides forts. Oxydants.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau

. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux

. Non classé.

Inhalation

. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion

. Nocif : en cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.***

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques***	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 (24h) > 2000 mg/kg bw (rat - OECD 402)	LC50(8h) > 5000 mg/m³ (Rat - Vapours - OECD 403)***

Sensibilisation

Sensibilisation

Non classé sensibilisant.

Effets spécifiques

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas classé cancérogène.

Nom Chimique	Union Européenne
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques*** ^	-

Mutagénicité

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Nom Chimique	Union Européenne
--------------	------------------

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques*** ^	-
---	---

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.

Toxicité par administration répétée

Toxicité subchronique Pas d'information disponible.

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Effets sur les organes-cibles (STOT) Pas d'information disponible.

Autres informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques*** ^	Erl50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201) Ebl50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)***	EL50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	-

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes

FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques*** ^	NOELR (72h) = 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - biomass - OECD 201) NOELR (72h) = 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - OECD 201)***	NOELR (21d) = 0,18 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOELR (28d) = 0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
---	---	--	--	--

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

logPow

Pas d'information disponible

Informations sur les composants

Pas d'information disponible.***

12.4. Mobilité dans le sol

Sol

Pas d'information disponible.

Air

Pas d'information disponible.

Eau

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales

Pas d'information disponible.***

Section 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.



FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Emballages contaminés	Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
No de déchet suivant le CED	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID**

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Classe de danger	2
Étiquettes ADR/RID	2.1
Code de classification	5F
Dispositions spéciales	327, 625, 344, 190
Code de restriction en tunnels	(D)
Description	UN1950, AEROSOLS, 2.1, (D),
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	1 L

IMDG/IMO

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	Aerosols
Classe de danger	2.1
No EMS	F-D, S-U
Description	UN1950, Aerosols, 2.1 (See SP63), Limited Quantity
Dispositions spéciales	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	See SP277

ICAO/IATA

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	Aerosols, inflammable
Classe de danger	2.1
Code ERG	10L
Dispositions spéciales	A145, A167, A802
Description	UN1950, Aerosols, inflammable, 2.1
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	30 kg G

ADN

UN/ID No	UN1950
----------	--------



FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Classe de danger	2
Code de classification	5F
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Description	UN1950, AEROSOLS, 2.1,
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	1 L
Ventilation	VE01, VE04

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union Européenne****Autres réglementations**

Critère d'inflammabilité calculé conformément à la directive 2008/47/CE

Information supplémentaire

Pas d'information disponible***

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible***

15.3. Information sur les législations nationales**France**

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.***

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 361***

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques*** ^	RG 84
Solvant Stoddard *** 8052-41-3	RG 84

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS



FDS n° : 082653

MOTO MULTI LUBE+

Date de révision: 2015-04-14

Version 2

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10 - Inflammable

R12 - Extrêmement inflammable

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau***

Abbreviations, acronymes

Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+ Produit sensibilisant

*

Désignation de la peau

** Désignation du Danger

C:

Cancérogène

M: Mutagène

R:

Toxique pour la reproduction

Date de révision:

2015-04-14

Révision

*** Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité